

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 17 JUIN 2021

2021 - 55 DOSSIER SALLE HORIZINC SUR LA COMMUNE DE BOUVRON

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 03 juin 2021, s'est réuni dans une salle de l'Odysée à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16
Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu (excusé)
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé et donne pouvoir à Monsieur R. CHARBONNIER)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon (excusé et donne pouvoir à Monsieur J-P BELLEIL)

Délégués suppléants présents :

Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 21 juin 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SydeLa et notamment son article 4-2,

Considérant qu'en 2008, à la demande expresse de la Commune de Bouvron, l'éclairage des espaces extérieurs de la salle Horizinc a été réalisé avec du matériel expérimental non homologué par le SYDELA, soit 7 candélabres Windela dotés d'une petite éolienne qui produit l'électricité stockée dans une batterie située au pied du mât ;

Considérant que dans ce cadre, le SYDELA a dérogé à ses règles de financement habituelles des travaux d'éclairage en plafonnant sa participation à ce projet expérimental à hauteur de 11 200.00€ ;

Considérant qu'en 2010 le SYDELA est intervenu pour le remplacement des mâts et que depuis 2011 le matériel d'éclairage expérimental n'est plus opérationnel ;

Considérant que la Commune de Bouvron sollicite aujourd'hui le remplacement de ce matériel d'éclairage public ;

Considérant que le SYDELA ne saurait être tenu responsable du dysfonctionnement du matériel d'éclairage posé à la demande de la Commune de Bouvron au motif qu'il n'a jamais homologué ce matériel expérimental ;

Il est donc proposé de déroger aux modalités de calcul des participations financières définies par délibération n°2021-02 du 11 février 2021 afin de neutraliser l'aide apportée par le SYDELA en 2009 pour un montant de 11 200 € ;

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'acter que le montant de la participation financière de la Commune de Bouvron à ce nouveau dossier d'éclairage sera déterminé sur la base du taux applicable de 48 % du montant HT total des travaux majorés de la quote-part financée par le SYDELA en 2009 pour un montant fixé à 11 200 €.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

